



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 230**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 avril 2026, à 19 h 30 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Lots 2 397 210 et 2 397 211, chemin Sainte-Marie**

**Nature et effet de la demande :**

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement de deux poulaillers existants et la construction d'un nouveau poulailler, malgré la présence d'une maison située à l'intérieur du corridor exposé aux vents dominants d'été (facteur H).

La distance réglementaire exigée selon le tableau 13.8, du règlement de zonage numéro 230 est de 1080 mètres. La distance dérogatoire est d'environ 780 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de ladite séance du conseil.

**DONNÉ** à Sainte-Marthe, ce treizième jour du mois de mars 2026.

Claudia Baril  
Directrice Générale associée